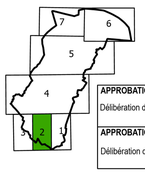
Département des Yvelines (78)

Saint Germain en Laye

PLAN LOCAL D'URBANISME



PIECE N°5.2.2 : PLAN SUD-CENTRE 1/2000 EME



APPROBATION DE LA REVISION GENERALE	APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1
Délibération du Conseil Municipal du 21 février 2019	Délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2021
APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1	
Délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020	

Légende

- Limite de zone
- Site patrimonial remarquable (SPR)
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre des articles L.151-6 et L.151-7
- Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-19
- Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113.1
- Lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
- Périmètre de 500 mètres autour des gares de transports en commun
- Emplacement reservé au titre de l'article L.151-41
- Bâti protégé au titree de l'article L.151-19
- Alignement d'arbres protégé
- Clôture protégée au titre de l'article L.151-19
- Retrait graphique imposé
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (article L.151-38)
- ★ Arbre protégé au titre de l'article L.151-23
- ★ Immeuble classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques